



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- la Caisse des Allocations Familiales de la Gironde représentée par la présidente de son conseil d'administration, Mme Françoise CHAZEAU et par sa directrice, Mme Christine MANSIET, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la commune du Bouscat, représentée par son maire, M. Patrick BOBET dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 ;

ci-après dénommé « la commune du Bouscat » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

Article préliminaire : Préambule.....	3
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	5
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf	5
Article 3 : Les champs d'intervention de la commune du Bouscat.....	6
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins	9
Article 5 : Engagements des partenaires	13
Article 6 : Modalités de collaboration	13
Article 7 : Echanges de données	14
Article 8 : Communication.....	15
Article 9 : Evaluation.....	15
Article 10 : Durée de la convention	15
Article 11 : Exécution formelle de la convention.....	16
Article 12 : Confidentialité.....	16
Annexe 1 : Plan d'actions et Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés.....	18
Annexe 2 : Diagnostic partagé.....	26
Annexe 3 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage.....	28
Annexe 4 : Evaluation.....	30
Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la Caf	32
Annexe 6 : Décision du conseil municipal	33
Annexe 7 : Conventions d'échange de données	34

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf de la Gironde en date du 19 mars 2020 figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville du Bouscat en date du 28 janvier 2020 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Article préliminaire : Préambule

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de la Gironde assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

L'analyse conduite par la Caf visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle départementale fait apparaître que [selon données allocataires 2017] :

- La commune du Bouscat connaît une stabilité de sa population depuis 2010, (+0.5% de moyenne annuelle)
- La population allocataire, qui représente 42.6% de la population de la commune, est une population familiale avec enfants. Cette situation est très stable par rapport aux années précédentes, alors que les autres territoires métropolitains évoluent plus rapidement.
- L'arrivée du tramway et le développement de certains quartiers permettent d'envisager une évolution à venir de cette population.
- Les situations des allocataires sont également plus favorables sur le Bouscat que les autres communes de la métropole.
- Ces éléments sont toutefois à relativiser par les différences territoriales très marquées sur la commune. En effet, la présence d'un quartier politique de la ville sur le territoire dépeint des situations sociales et familiales très fragilisées sur ce secteur.
- Les familles sont plus précarisées et plus souvent des familles monoparentales sur le secteur du Champ de courses avec des jeunes adolescents.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes) qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Gironde et la commune du Bouscat souhaitent passer une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la commune du Bouscat.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur les territoires prioritaires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 2 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf

Acteur majeur de la politique sociale, les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la ville du Bouscat ont pour finalité :

- *d'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement de :*
 - deux crèches collectives municipales (110 places), un multi-accueil municipal (40 places), un multi-accueil associatif (20 places),
 - un service d'accueil familial (94 places),
 - un relais d'assistantes maternelles, avec 1,5 E.T.P d'animatrice
 - des accueils de loisirs municipaux (3/6 ans, 6/9 ans, 10/12 ans), deux accueils de loisirs associatifs accueillant notamment des 12/17 ans,
 - des accueils périscolaires maternels et élémentaires,
 - des temps d'accueils en vacances sportives,
 - une fonction de coordination enfance et une fonction de coordination jeunesse,
 - des actions complémentaires menées pour l'association Trotte menue pour prévenir les situations de fragilité via le Fond Publics et Territoires,
 - ainsi que des actions permettant l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse.
- *de soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants par l'accompagnement et le financement :*

- d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants,
 - d'actions d'accompagnement à la scolarité mises en œuvre par 2 associations
 - de structures soutenues dans le cadre du réseau REAAP (Mairie, Ricochet, le Carrousel, l'AFB),
 - d'un Point Information Vacances inter-partenarial,
 - d'une intervention en médiation familiale (permanence d'une association conventionnée par la Caf),
 - d'une offre de service Caf en travail social destinée aux personnes en situation de séparation, de grossesse monoparentale, de naissance multiple, de deuil (décès du conjoint ou d'un enfant), d'impayé de loyer privé, de surpeuplement, d'accession à la propriété en difficultés.
- *d'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie par l'accompagnement et le financement :*
- de deux centres sociaux (l'association Le Carrousel et l'association Ricochet) et une épicerie solidaire (L'association des familles du Bouscat - la Bous'sol)
 - la co-organisation et la participation à un forum du logement dans le cadre de la précédente CTG ainsi que des actions dans la thématique du logement ;
- *de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles par :*
- des offres de service en travail social de la Caf, un accueil de proximité Bordeaux-lac (point relais) et un accompagnement des professionnels par le chargé de conseils et d'accès aux droits.

Article 3 : Les champs d'intervention de la commune du Bouscat

La ville du Bouscat, soucieuse de mener une politique globale dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, se montre aussi attentive aux besoins de la famille au sens large du terme.

La ville s'inscrit ainsi depuis de nombreuses années dans une démarche de partenariat et de contractualisation de ses politiques publiques. Ville en mouvement, de proximité, elle est soucieuse d'apporter des réponses adaptées aux besoins en perpétuelle évolution de ses habitants.

Depuis la première Convention Territoriale Globale adoptée en 2010, la ville du Bouscat a initié un partenariat privilégié avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, partenariat qu'elle a entendu renouveler et développer en signant une deuxième CTG en 2015 riche de nouveaux champs d'interventions partagés et d'innovations communes.

Cette dernière a permis de travailler sur des thématiques nouvelles comme celle du logement. Ce travail d'interconnaissance entre les acteurs du logement s'est traduit par la réalisation d'une journée d'informations sur cette thématique à destination des habitants en octobre 2018. C'est également la mise en place de commissions inter-bailleurs régulières pour rechercher conjointement des solutions de mutations aux situations les plus prioritaires.

Dans la poursuite de cette logique partenariale forte, plusieurs conventions ont été adoptées depuis la signature de la dernière CTG, avec une attention particulière pour les habitants résidant sur le quartier du Champ de courses, inscrit en 2015 à la nouvelle géographie prioritaire.

Déclinaison locale du Contrat de ville métropolitain, une convention territoriale intercommunale a été adoptée entre les villes d'Eysines, du Bouscat, l'Etat et Bordeaux Métropole.

En 2016, la signature de la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) entre les mêmes parties et le bailleur Gironde Habitat, a permis la définition d'une action conjointe en vue de l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Parmi les actions engagées, sont soutenues tout particulièrement la promotion du lien social et du vivre ensemble, ainsi que la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit du public jeunes comme par exemple l'organisation de chantiers éducatifs et chantiers d'insertion.

La reconduction des contrats de ville et de tous les dispositifs associés dont les conventions TFPB jusqu'au 31 décembre 2022, témoigne de la volonté affichée de la ville d'être attentive aux publics vulnérables.

Par ailleurs, la ville œuvre dans le champ des politiques de prévention de la délinquance avec un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance dont l'architecture a été réactualisée en 2017 autour de deux axes prioritaires (mesures visant à garantir la tranquillité publique et mesures visant à lutter contre les atteintes aux personnes et préserver la santé publique).

La ville du Bouscat témoigne également d'un engagement fort pour intégrer le Développement durable au projet de territoire, ceci s'est traduit principalement par la formalisation d'un Agenda 21, dont le premier programme d'actions s'est déployé entre 2012 et 2016.

Depuis 2017, la ville s'est engagée dans un acte 2 porteur d'un nouveau programme d'actions mis en œuvre jusqu'à 2020. Riche de 26 grands projets, il décline notamment des actions autour de la solidarité et de promotion de la participation de tous les acteurs à la vie locale (institutions, associations et habitants).

Parallèlement, la ville du Bouscat s'est lancée en mars 2016 dans l'évaluation AFAQ 26000 menée par l'Association Française pour la NORmalisation (AFNOR). Cette certification de niveau 3 (sur 4) correspond à un niveau dit « Confirmé », et vient notamment attester de la manière dont la ville dans le cadre de sa politique RSE (responsabilité sociale des entreprises) s'appuie sur des synergies locales et un tissu associatif dense.

Elle œuvre, par ailleurs, au développement économique et à l'emploi avec une attention toute particulière pour le secteur de l'économie sociale et solidaire et le soutien à la création d'activités. Elle favorise la participation en animant un conseil de la vie économique depuis 2017.

Attentive aux évolutions rapides de son territoire et aux besoins de sa population, la ville développe une offre adaptée aux familles et un soutien à la parentalité.

La ville du Bouscat a apporté une attention toute particulière aux structures de l'animation de la vie locale. Un schéma territorial de l'animation sociale locale a été élaboré avec les partenaires institutionnels et associatifs, puis adopté par le Conseil Municipal en juillet 2016.

Il s'est traduit par le soutien aux deux associations Le Carrousel (née de la fusion entre 2 associations historiques du territoire Jeunes Loisirs Nature et LABCDEFG) et Ricochet dans la démarche d'agrément centre social obtenu simultanément depuis le 1er janvier 2019. Ces deux structures interviennent sur l'ensemble du territoire dans un objectif de complémentarité et d'équilibre pour apporter la réponse la plus adaptée aux besoins des habitants.

Dans ce cadre, la ville s'est dotée fin 2015 d'un nouvel équipement au service des Bouscatais, « La Source », à la fois médiathèque, maison de la vie éco citoyenne et maison de la vie associative.

Situé au centre du territoire, cet espace constitue notamment un point d'équilibre pour les acteurs associatifs locaux. Suivant cette même logique de transversalité, un nouveau bâtiment est en cours d'élaboration, espace polyvalent, il aura vocation à accueillir dès 2021, des services petite enfance et des structures associatives.

En matière de jeunesse, la ville travaille à la formalisation d'une politique globale, rassemblant dispositifs existants et partenariats engagés depuis de nombreuses années avec une réflexion sur un projet éducatif global et l'animation d'un forum de l'Education.

Ainsi, la ville entend poursuivre son soutien à un développement social local innovant et dynamique, en collaboration avec les associations locales dont la diversité constitue une richesse pour le territoire.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

Axe I : Une ville qui nous relie : Développer un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre et évaluer le projet

1. Favoriser un travail en transversalité et l'interconnaissance des acteurs

- Valoriser le poste de chef de projet CTG
- Pérenniser les postes de coordination enfance et jeunesse
- Mettre en œuvre des instances de projets partagées entre les différents services et partenaires de la collectivité
- Mutualiser les travaux des instances déjà existantes pour éviter le mille-feuille institutionnel
- Mettre en œuvre des groupes de travail en fonction des objectifs prioritaires et des thématiques non traitées par les instances existantes
- Améliorer la communication du projet global

2. Mettre en œuvre une démarche de veille sociale territoriale :

- Organiser le recueil d'informations pertinentes pour l'analyse et la veille sociale territoriale
- Produire des analyses territoriales de données
- Partager les informations avec les acteurs et partenaires du territoire pour guider l'action publique.

3. Favoriser l'implication des acteurs dans la mise en œuvre du projet social global

- Clarifier les missions de chaque acteur
- Créer un réseau local

Axe II : Une Ville en mouvement, accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux,

1. Adapter les offres de service aux besoins grandissants de la population dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

- Développer l'offre d'accueil petite enfance sur la commune en fonction de l'évolution des besoins des familles
 - Contribuer à l'observation des besoins et de l'offre
 - Créer de nouvelles places d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour mieux répondre aux besoins (projet éco structure)
 - Veiller à l'optimisation des structures,
 - Accompagner la professionnalisation des assistants maternels
 - Veiller à maintenir la mixité sociale dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant.
- Améliorer la qualité d'accueil et adapter l'offre des publics 3-17 ans
 - Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap
 - Renforcer la qualité de l'accueil collectif pour les 6-17 ans
 - Développer l'offre d'accueil des 12/17 ans et adapter les actions en direction de ce public
 - Proposer une politique tarifaire adaptée, favorisant l'accessibilité de l'offre de services enfance /jeunesse sur la commune

2. Poursuivre les actions facilitant l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire (6-25 ans)

- Reconnaître et valoriser la place des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs citoyens
 - Sensibiliser les jeunes pour une meilleure compréhension de notre société et notamment du développement durable
 - Affirmer les principes de citoyenneté pour contribuer au mieux vivre ensemble
 - Accompagner l'expression et l'implication des enfants et des jeunes
 - Valoriser l'engagement
- Contribuer à un environnement propice à l'autonomie
 - Rendre compréhensible et accessible les différents outils qui leur sont destinés et relatifs à leurs préoccupations (emploi, formation, accès au logement)
 - Accompagner les jeunes dans leurs choix de parcours de formation, leur insertion professionnelle, sociale et projets de mobilité internationale

3. Renforcer les politiques à destination des 0-25 ans en recherchant une continuité éducative

- Proposer un parcours éducatif riche dès la petite enfance, et accompagner les enfants et les jeunes vers la réussite
- Sensibiliser les jeunes pour une meilleure compréhension de notre société et notamment du développement durable
- Mettre en place des dispositifs partenariaux de prévention
- Démocratiser la culture et favoriser les pratiques culturelles
- Proposer une offre diversifiée de pratiques sportives accessibles à tous

4. Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle parental

- Prendre en compte toutes les familles dans leurs diversités :
 - Renforcer la communication avec les familles et accompagner les nouvelles familles dans la connaissance des services
 - Favoriser les liens parents/enfants
 - Accompagner la création de liens entre familles
 - Développer une information adaptée aux familles à chaque étape de l'évolution des enfants
 - Accompagner les parents dans leur parcours pour devenir parents
 - Favoriser l'engagement des familles au sein des structures et du territoire
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales :
 - Favoriser la mise en réseau et renforcer les actions de sensibilisation des acteurs du territoire pour améliorer l'accompagnement des familles
 - Faire connaître les dispositifs d'accompagnement (médiation familiales, aide à domicile ...)
- Soutenir les familles monoparentales :
 - Développer les actions d'information facilitant l'accès aux droits des familles en situation de séparation
 - Engager une réflexion dans le cadre de l'accompagnement des familles en horaires atypiques ou sans liens sociaux
 - Développer des actions d'accompagnement à la scolarité
 - Favoriser le départ en vacances des familles monoparentales

Axe III : Une ville responsable : Favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale sur le territoire.

1. Améliorer l'accès aux droits et lutter contre les formes d'isolement

- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours
- Sensibiliser, informer et former les acteurs des dispositifs existants
- Développer des actions autour de la question de l'inclusion numérique
- Développer le réseau d'acteurs pour améliorer l'orientation et l'information des publics

2. Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes

- Pérenniser un développement social local associant les acteurs du territoire
 - Poursuivre le partenariat avec les bailleurs sociaux,
 - Conforter la place des associations dans le projet social,
 - Mettre en œuvre le schéma d'animation de la vie sociale en y intégrant des acteurs complémentaires aux structures d'animation de la vie sociale,
 - Favoriser le lien inter générationnel.
- Promouvoir un accès à la culture comme levier de rencontre et mise en relation.
- Favoriser l'implication des citoyens à la vie de la cité.

3. Renforcer les politiques portées à destination des personnes en situation de handicap

- Maintenir les efforts en matière d'accessibilité
 - Opérer un diagnostic sur le territoire autour des questions d'accessibilité et
 - Poursuivre la mise en œuvre du programme d'accessibilité
- Améliorer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap et de leur famille
 - Poursuivre l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants
 - Poursuivre le projet d'accueil global en Accueils de Loisirs Sans Hébergement et Accueils périscolaires
- Faire évoluer les représentations sur les publics
 - Développer des informations générales sur les différents types de handicaps
 - Donner plus de visibilité aux actions culturelles menées par les établissements locaux

4. Favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de fragilité

- Lutter contre les discriminations en favorisant les liens interculturels
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables en partenariat avec MDSI, ADAV33, CCAS, CAF, Ville,
- Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle

L'annexe 1 à la présente convention précise les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Cette annexe fait apparaître, par champ, la globalité des moyens mobilisés et précise :

- la nature et le niveau de l'offre de service aux familles ;
- les moyens humains et financiers mobilisés.

Article 5 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

Les parties conviennent qu'elles ne pourront en aucun cas se prévaloir des dispositions de la présente convention si elle s'avère contraire aux stipulations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la ville du Bouscat. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera co-piloté par la Caf et la ville du Bouscat.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 3 de la présente convention.

Article 7 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention et plus spécifiquement l'annexe 8 constituent le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

La collectivité signataire de la convention s'engage à n'utiliser les données statistiques de la Caf que pour l'usage défini à l'occasion de la demande incluse dans l'étude d'opportunité.

La collectivité s'engage à ne pas céder, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations recueillies, sauf accord préalable de la Caf, à l'exception des opérateurs susceptibles de l'accompagner dans l'analyse des données.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

La collectivité signataire de la convention s'engage à respecter ces obligations, à les faire respecter à son personnel et à ses opérateurs.

Les éventuelles conventions d'échange de données entre les deux parties intervenues antérieurement à la signature de la présente convention sont listées dans son annexe.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en annexe 4 de la présente convention.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, à compter de la date de signature figurant ci-dessous jusqu'au **31 décembre 2024** inclus, par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bordeaux,
Le ... 2020
En trois exemplaires.

Cette convention comporte ... pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

En cochant cette case, « la commune du Bouscat » reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- la Charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr (<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-gironde/partenaires/nos-aides-financieres-aux-partenaires>).

et «la commune du Bouscat » les accepte.

La Caf		La commune du Bouscat
La Directrice	La Présidente du Conseil d'Administration	Le Maire

Glossaire :

ACF : Animation Collective Familles
ADAV 33 : Association Des Amis Voyageurs
AGC : Animation Globale et Coordination
ALF : Aide au Logement Familial
ALS : Aide au Logement Social
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
APL : Aide Personnalisée au Logement
AVS Animation de la Vie Sociale
BIJ : Bureau d'Information Jeunesse
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CCAD : Chargé de Conseil et d'Accès aux Droits
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CLAS : Contrats Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CME : Conseil Municipal des Enfants
CPI : Conseil Participatif et d'Initiatives (Centre social)
CRIQ : Comités de Réflexion et d'Initiatives par Quartier
CTG : Convention Territoriale Globale
DDCS : Direction Départementale de Cohésion Sociale
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EVS : Espace de Vie Sociale
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
FPT : Fond Public et Territoires
FSL : Fond de Solidarité Logement
LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parents
MDSI : Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
MAM : Maisons d'Assistants Maternelles
OAPE : Offre d'Accueil du Jeune Enfant
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
PEDT : Projet Educatif De Territoire
PEL : Projet éducatif Local
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLIE : Plan local pour l'Insertion et l'Emploi
PSO PSU Prestation de service Ordinaire, Prestation de Service Unique
PVT : Projet Vacances de Territoire
REAAP : Réseaux d'Ecoute d'Appui d'Accompagnement des Parents
RAM : Relais d'Assistants Maternelles
PMI Protection Maternelle et Infantile
RSA : Revenu de Solidarité Active
RUC : Revenu par Unité de Consommation

Annexe 1 : Plan d'actions et Moyens mobilisés par chaque partenaire dans le cadre des objectifs partagés.

Axe I : Une ville qui nous relie : Développer un réseau d'acteurs pour mettre en œuvre et évaluer le projet				
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			Acteurs	dispositifs
1. Favoriser un travail en transversalité et l'interconnaissance des acteurs	Valoriser le poste de chef de projet CTG	<i>pilotage</i>	Ville/CAF	CTG CEJ
	Pérenniser les postes de coordination enfance et jeunesse.	<i>pilotage</i>	Ville/CAF	CTG CEJ
	Mettre en œuvre des instances de projets partagés entre les différents services et partenaires de la collectivité	Expérimentation d'un observatoire social (l'Agora) Séminaire annuel inter-acteurs CTG Rencontres entre professionnels du territoire	Ville/CCAS ensemble des partenaires institutionnels/associatifs + services/CAF	CTG
	Mutualiser les travaux des instances déjà existantes pour éviter le millefeuille institutionnel			
	Mettre en œuvre des groupes de travail en fonction des objectifs prioritaires et des thématiques non traitées par les instances existantes			
Améliorer la communication du projet global	<i>pilotage</i>			
2. Mettre en œuvre une démarche de veille sociale territoriale	Organiser le recueil d'informations pertinentes pour l'analyse et la veille sociale territoriale	Expérimentation d'un observatoire social (l'Agora) Outil commun de recueil des données Mise en place d'un réseau petite enfance / Petits-déjeuners de professionnels Rencontre entre professionnels du territoire	Ville/CCAS ensemble des partenaires institutionnels/associatifs + services /CAF	CTG
	Produire des analyses territoriales de données			
	Partager les informations avec les acteurs et partenaires du territoire pour guider l'action publique			
3. Favoriser l'implication des acteurs dans la mise en œuvre du projet social global	Clarifier les missions de chaque acteur	<i>pilotage</i>		
	Créer un réseau local	Expérimentation d'un observatoire social (l'Agora) rencontre entre professionnels du territoire	Ville/CCAS ensemble des partenaires institutionnels/associatifs + services /CAF	CTG

Axe II : Une Ville en mouvement , accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux

1. Adapter les offres de service aux besoins grandissants de la population dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			Acteurs	Dispositifs
Développer l'offre d'accueil petite enfance sur la commune en fonction de l'évolution des besoins des familles	Contribuer à l'observation des besoins et de l'offre	Recueil d'éléments statistiques et transmission des informations	Services ville, CAF, PMI	FPT
	Créer de nouvelles places d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour mieux répondre aux besoins	Création de l'Eco structure regroupant le Multi-accueil, le RAM, le LAEP et l'association Ricochet	Services ville, CAF, PMI	CEJ, plan crèche
		Accompagner les porteurs de projet privés dans une démarche interinstitutionnelle pour mieux s'adapter aux besoins du territoire	Coordination, CAF, PMI	plan crèche
	Veiller à l'optimisation des structures	Repenser l'accueil occasionnel pour répondre aux nouveaux besoins sociaux	Service petite enfance	
		Démarches favorisant le maintien et le développement de postes d'assistants maternels pour le service d'accueil familial	Service petite enfance, PMI, CAF	FPT, CEJ
		Adaptation des projets de fonctionnement des structures municipales	Service petite enfance, PMI, CAF,	PSU
		Promotion et développement du RAM et du LAEP	Service petite enfance, parentalité, PMI, CAF,	PSO et CEJ
	Accompagner la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s	Communication sur le métier d'assistant(e) maternel(le)	PMI, réseau des animatrices de RAM, CAF	
		Accompagnement des candidats à l'agrément	RAM, PMI, MDSI, ville, CAF	
		Augmentation du temps de travail de l'animatrice du RAM	RAM, PMI, MDSI, ville, CAF	CEJ
Veiller à maintenir la mixité sociale dans l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant	Mise en place d'une dynamique de réseau petite enfance	Service petite enfance, gestionnaires municipaux, associatifs et privés		
Adapter l'offre des publics 3-17 ans	Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap	Projet « Handicap » : favoriser l'éveil des nourrissons et jeunes enfants présentant des troubles du développement (Pôle petite enfance) Accueil dans une démarche d'inclusion (ALSH municipaux et associatifs, périscolaires), mise à disposition d'accompagnants sur la pause méridienne (école), classe « ULIS » au sein d'écoles du territoire	Services ville, associations, IEN, écoles, Département, CAF, MDPH	FPT
	<i>Renforcer la qualité de l'accueil collectif pour les 6-17 ans</i>	Inscription des structures dans le cadre de la charte de qualité du Plan mercredi		
	<i>Développer l'offre d'accueil des 12/17 ans et adapter les actions en direction de ce public</i>	Réfléchir à une adaptation de l'offre en direction des jeunes de 11-17 ans Evolution des actions dans le cadre d'accueils de jeunes Accompagnement de projets d'implication des jeunes dès 12 ans	Associations (scout...) centres sociaux, services ville BJJ	schéma départemental, FPT, PS Jeunes
	<i>Proposer une politique tarifaire adaptée, favorisant l'accessibilité de l'offre de services enfance /jeunesse sur la commune</i>	Evaluer la politique tarifaire et la faire évoluer, élargir la réflexion sur cette politique tarifaire aux centres sociaux (Ricochet et le Carrousel)	Services ville, associations centres sociaux, services CAF	

Axe II : Une Ville en mouvement , accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux

2 - Poursuivre les actions facilitant l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire (6-25 ans)

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			Acteurs	Dispositifs
Reconnaitre et valoriser la place des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs citoyens	Sensibiliser les jeunes pour une meilleure compréhension de notre société et notamment du développement durable	Actions inscrites à l'acte 2 de l'agenda 21 ; démarche RSE Mise en place d'une restauration responsable (tri des déchets, DPS...) Journée Jeunesse et Citoyenneté (BJJ), Club nature ALSH, Quinzaine de l'égalité (asso-services)... Actions associatives comme La Fabrik, Le Carrousel...	Services ville, associations, centres sociaux, CAF, Département, BJJ, mission locale	schéma départemental, jeunes en action
	Affirmer les principes de citoyenneté pour contribuer au mieux vivre ensemble	Organisation de séjours, de camps, de stages, de sorties... (ALSH, écoles, Scouts et guides de France, Carrousel, Ricochet...) Soutien aux valeurs sportives (USB, vacances sportives...) Formations 1ers secours (collèges, BJJ) Actions associatives comme Place aux jeunes (Le Carrousel), accompagnements Projets jeunes (Ricochet) ...	Services ville, associations, centres sociaux, CAF, Département, BJJ, mission locale	schéma départemental, jeunes en action
	Accompagner l'expression et l'implication des enfants et des jeunes	Conseils des élèves (écoles), formation des délégués de classe (Collèges, Jean Moulin et Ausone), conseil des enfants et des jeunes (Ricochet et Carrousel) responsabilisation des enfants et des jeunes au niveau du tri des déchets (écoles et collèges)	Services ville, associations locales, Département	
	Valoriser l'engagement	Remise de la carte électorale par le Maire, « Remerciements aux jeunes acteurs bouscatsais », Récompenses aux sportifs Mise en relation des bénévoles et des associations (France Bénévolat, Passeport bénévole, « Journée Jeunesse et citoyenneté », « Quinzaine de l'égalité, diversité, citoyenneté » (BJJ, associations), « Conseil des jeunes » (Carrousel), « Place aux jeunes » (Carrousel), informations sur les « juniors associations »	Services ville, associations, centres sociaux, CAF, Département, BJJ, mission locale	schéma départemental, jeunes en action
Contribuer à un environnement propice à l'autonomie	Rendre compréhensible et accessible les différents outils qui leur sont destinés et relatifs à leurs préoccupations (emploi, formation, accès au logement)	Coopérative Jeunesse de Services (Coop Alpha/ville Eysines), salon job d'été (BJJ) Chantier éducatif (Mission Locale Technowest) Chantiers jeunes (Gironde habitat/TFPB) Orientation projet professionnel pour les 16-25 ans déscolarisés (Mission Locale Technowest), Formation BAFA (BJJ), Valorisation du bénévolat (passeport du bénévole) Promotion du service civique (Mission Locale Technowest) Facilitation de la mise en relation « entreprises/jeunes », immersion en entreprise, stages, Présentations, dispositif garantie jeunes (Mission Locale Technowest), ateliers CV, lettres de motivations, simulations d'entretiens d'embauche (BJJ) Service emploi de la ville, accueil de stagiaires sur les structures municipales et associatives, espace de coworking et de coliving (Le Patio). Accompagner les jeunes dans leur insertion sociale Prévenir les comportements à risque (CLSPD) : Prévention sécurité routière (Collèges, écoles Jean Moulin et Ausone, BJJ), « Forum santé » (BJJ), Initiation aux premiers secours (collèges), PSC1 (BJJ), Sensibilisations citoyenneté (Collèges, BJJ), accès au droit commun (Mission Locale Technowest) Accès informations : culture, loisirs, santé, logement (BJJ), ateliers vitalité (Mission Locale Technowest)		FPT
	Accompagner les jeunes dans leurs choix de parcours de formation, leur insertion professionnelle, sociale et projets de mobilité internationale		Associations locales, Mission locale, BJJ, Coop alpha, Bordeaux Métropole, Département, CAF, services ville établissements scolaires centres sociaux, PRADO	schéma départemental, jeunes en action, FPT

Axe II : Une Ville en mouvement , accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux,

3. Renforcer les politiques à destination des 0-25 ans en recherchant une continuité éducative

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			Acteurs	Dispositifs
Proposer un parcours éducatif riche dès la petite enfance, et accompagner les enfants et les jeunes vers la réussite	Favoriser la cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires	Labellisation des ALSH « Plan Mercredi » Rencontres régulières avec les Directeurs/trices d'école	ALSH, éducation nationale, CAF	plan mercredi
Sensibiliser les enfants et jeunes pour une meilleure compréhension de notre société et notamment du développement durable		Inscrire les EAJE dans la démarche écolocrèche (diagnostic, plan d'action, labellisation) Développer les actions de développement durable au sein des structures enfance et jeunesse Poursuivre les manifestations de sensibilisation générale (fête des jardins...) Projets et animations autour de l'environnement au sein de nombreuses structures bouscataises (potagers, Club nature (ALSH), installation de composteurs au sein de plusieurs écoles du territoire, découverte bois du Bouscat (écoles), découverte des Eco-gestes, stages thématiques (Ricochet)	Service petite enfance Service enfance jeunesse Associations locales centres sociaux, Département, Bordeaux Métropole, CAF	FPT
Mettre en place des dispositifs partenariaux de prévention		Création d'affiches sur les écoles et réalisation de 2 films dans le cadre du prix « non au harcèlement » Passage du permis internet Comité local sécurité prévention délinquance, « Forum santé » (prévention aux usages numériques, harcèlement...) « Journée Jeunesse et citoyenneté », médiation par les pairs (école) Participation à la quinzaine de l'égalité (ALSH/APS), développer des actions de prévention	APS élémentaires, Bordeaux Métropole, BIJ établissements scolaires, collèges, associations locales, institutions, PRADO, CAF	schéma départemental
Démocratiser la culture et favoriser les pratiques culturelles, scientifiques et techniques		Déploiement de la carte jeune Actions associatives Eté métropolitain	Structures municipales, Bordeaux Métropole, structures associatives	
Proposer une offre diversifiée de pratiques sportives accessibles à tous		Forum des associations, sections Union Sportive Bouscataise, « mercredis sportifs » (ALSH), écoles multisports, « Vacances Sportives », natation (piscine municipale), création d'une journée olympique afin de promouvoir les valeurs olympiques et la découverte de nouveaux sports		PSO Bonus territoire

Axe II : Une Ville en mouvement , accompagner l'évolution du territoire en adaptant les services aux besoins nouveaux,				
4. Soutenir et accompagner les familles dans leur rôle parental				
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			Acteurs	Dispositifs
Prendre en compte toutes les familles dans leurs diversités	Renforcer la communication avec les familles et accompagner les nouvelles familles dans la connaissance des services	*Mise à disposition de planning, affichage, portail famille (=service animation/école) *Point info parents (Le Carrousel-Ricochet) *Temps d'échanges et d'informations sur les différentes structures visites de structures, *Accueil personnalisé, temps forts avec les familles (écoles, collèges, ALSH de la ville, accueils périscolaires, associations...), « Portail Familles » *Soirées d'information et d'échanges sur l'offre d'accueil petite enfance *« Forum des associations »	Services municipaux, associations, PMI, MDSI, CAF	OAPE
	Favoriser les liens parents/enfants	*Création de moments conviviaux, fêtes de fin d'année dans les écoles et accueils de loisirs *Semaine de la petite enfance (pôle petite enfance) *« Lieu d'Accueil Parents Enfants » : espace de lien social dédié aux parents isolés, soutien aux parents dans leur rôle éducatif en offrant un espace d'écoute et de parole *Offrir aux enfants sans mode d'accueil un espace de jeux, d'éveil et d'ouverture aux autres (pôle petite enfance), ludothèque (Ricochet), jouer ensemble, partager un temps d'échanges et de complicité *Ateliers parents/enfants « A tous petits pas »	Service municipaux, associations locales et associations de parents, MDSI, PMI, CAF, centres sociaux	REAAP, PSO, LAEP, CEJ, FPT
	Accompagner la création de liens entre familles	*Temps conviviaux associatifs comme Halloween, Carnaval... *Sorties familles (Carrousel, Ricochet, AFB) *Associations de parents d'élèves : conférences débats, théâtres forums, sorties familles, ateliers... (associations de parents d'élèves, Carrousel, Ricochet, AFB, Croix Rouge)	Associations, services ville, partenaires institutionnels, CAF, centres sociaux, AFB	REAAP, PVT
	Développer une information adaptée aux familles à chaque étape de l'évolution des enfants	* Réunions thématiques à destination des parents d'enfants en EAJE * Déploiement du RAM (lieu d'information et d'accompagnement des familles) sur les quartiers éloignés *Action parentalité comme la parent'aise (Le Carrousel), soirées débats (Le Carrousel, pause famille/thé des parents (Ricochet); université des parents (Ricochet) *Espaces-parents dans les structures (espace ressources-détente) « Projet handicap » : soutien aux parents d'enfants en situation de handicap (pôle petite enfance).	Associations, services ville, MDSI, CAF	OAPE, REAAP, PSO RAM
	Accompagner les parents dans leur parcours pour devenir parents	Groupes de parents (Carrousel, Ricochet), « Cafés des parents », « Thés des parents », groupes de parole entre parents animés par un professionnel (Carrousel, Ricochet), Accompagnement des parents et des jeunes sur le thème de l'orientation scolaire, des problématiques liées à l'adolescence... (BJ)	Associations, centres sociaux, services municipaux	REAAP, CLAS, fonds parentalité
	Favoriser l'engagement des familles au sein des structures et du territoire	*Ouvrir plus largement les structures municipales aux parents (temps conviviaux, réunions thématiques...) *Commission des menus, « Forum de l'éducation » *Foyers sociaux éducatifs » des collèges, associations de parents d'élèves, actions associatives	Associations, services municipaux	
Accompagner et prévenir les ruptures familiales	Favoriser la mise en réseau et renforcer les actions de sensibilisation des acteurs du territoire pour améliorer l'accompagnement des familles	Rencontres collectives, diffusion d'information, création d'un réseau de partenaires (dans le cadre de l'Agora)	MDSI, CAF, CCAS, services ville, associations centres sociaux, Agora	
	Faire connaître les dispositifs d'accompagnement (médiation familiales, aide à domicile...)	Diffusion de plaquettes, réunions d'information des partenaires	Travailleur social CAF, conseiller thématique, MDSI, CCAS, services ville	Pilotage CTG mise en réseau
Soutenir les familles monoparentales	Développer les actions d'information facilitant l'accès aux droits des familles en situation de séparation	Orientation journée "parents après la séparation", orientation vers permanence travail social	MDSI, CAF, CCAS, centres sociaux, structures municipales	Travail social CAF
	Engager une réflexion dans le cadre de l'accompagnement des familles en horaires atypiques ou sans liens sociaux	Elaborer une recherche action avec les communes limitrophes concernées Eysines, Le Haillan pour lever les freins au retour à l'emploi	CAF, coordinations locales, PMI, MDSI, PLIE	Réseau coordination CAF
	Développer des actions d'accompagnement à la scolarité	Développement des cycles de CLAS proposés par les centres sociaux avec une attention particulière au public du quartier Politique de la ville	Centres sociaux Le Carrousel (l'Eychou) associations locales, éducation nationale, services municipaux, CAF, Département, Bordeaux Métropole	CLAS, FPT
	Favoriser le départ en vacances des familles monoparentales	Action Point Info Vacances, Projet Vacances de Territoire	Centres sociaux, services municipaux, BJI, CCAS, CAF, MDSI	PIV, PVT

Axe III. Une ville responsable: favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale du territoire				
1. Améliorer l'accès aux droits et lutter contre les formes d'isolement				
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			acteurs	dispositifs
Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours	Sensibiliser, informer et former les acteurs aux dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> *Aide aux démarches (associations) *Accès à la MSAP Eysines pour rendez-vous des droits (travailleur social) *Actions collectives d'information et d'actualisation des connaissances aux acteurs concernés 	Ville, La Source, MSAP Eysines, Pôle emploi, Travailleur social CAF, CCAD, CAF, Département, associations locales, CCAS, centres sociaux	
	Développer des actions autour de la question de l'inclusion numérique	<ul style="list-style-type: none"> *Mise à disposition d'espaces numériques municipaux/associatifs, accompagnement et formation des publics par le labo numérique à la source *Réflexions interservices sur l'accueil du public éloigné du numérique *Formalisation au centre social de Ricochet d'un projet de lutte contre la fracture numérique 	Ville, La Source, MSAP Eysines, Pôle emploi, Travailleur social CAF, CCAD CAF, service accès aux droits, Département, associations locales, CCAS, centres sociaux	AAP, Département, CAF, BM, convention service accès aux droits CAF
	<i>Développer le réseau d'acteurs pour améliorer l'orientation et l'information des publics</i>	<ul style="list-style-type: none"> *Répertoire des ressources (Agora) et mission de chacun *Commission technique accès à l'épicerie solidaire la Bous'Sol *P'tit déjeuner des professionnels intervenant sur le territoire (Agora) 		

Axe III. Une ville responsable: favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale du territoire

2. Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Moyens mobilisés	
			acteurs	dispositifs
<p align="center">Pérenniser un développement social local associant les acteurs du territoire+B3:F9A2:F9A1:F9D8B5:E9A1:G9A1:F9</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le partenariat avec les bailleurs sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> *Réunions CLSPD avec un groupe dédié aux bailleurs sociaux *Commission inter-bailleurs sociaux pour étudier les mutations *Convention TFPB avec Gironde Habitat (et Eysines) *Forum du logement sur le Bouscat *Actions de prévention de lutte contre la précarité énergétique sur les résidences concernées *Développer des actions d'auto-réhabilitation quartier politique de la ville 	Ville, Associations, Bailleurs, CAF, Département, Espace Famille, Bordeaux Métropole	
	<p align="center"><i>Conforter la place des associations dans le projet social</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *Temps forts portés par la MVA : rendez-vous des présidents, pique-nique des bénévoles... *Temps d'information et accompagnement des associations locales 	MVA, associations, services de la ville	
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le lien inter générationnel 	<ul style="list-style-type: none"> *Semaine Bleue (ateliers entre scolaires, résidents des résidences autonomie) *Co-élaboration d'un programme d'animation sénior *Actions associatives comme le Carrousel des générations (Le Carrousel), animation en résidences autonomies *Lectures à voix haute "Les mamies racontent" à destination des 3-6ans, organisation d'ateliers parents/enfants et grands-parents/enfants (médiathèque) 	Ville, associations, CCAS, médiathèque, résidences autonomie, pôle sénior	FPT
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un accès à la culture comme levier de rencontre, mise en relation 	<ul style="list-style-type: none"> *Proposition culturelle associative : La marche enchantée (Le Carrousel), la P'tite saison (Ricochet), Festival d'improvisation (Ricochet) ... *Politique de la ville/convention TFPB avec équipe, service civique, tournée vers la culture (programme 2020) *Programme culturel de la ville ; carte jeune *Commission projets et événements de l'AFB *Médiathèque : gratuité totale de l'inscription, animations gratuites et ouvertes à tous *Saison culturelle : dispositif "une place achetée, une place offerte" pour Ricochet, Le Carrousel, l'AFB *Politique tarifaire incitative pour les publics (tarifs réduits, tarifs cartes jeunes, etc) 	Services de la ville, Gironde Habitat, centres sociaux, La Source, service culture, AFB, Département	
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'implication des citoyens à la vie de la cité 	<ul style="list-style-type: none"> *Projets associatifs tels que "Le Carrousel des générations" (Le Carrousel) *Création d'une plateforme d'entraide (Le Carrousel) *Création d'un journal participatif (Le Carrousel, Le Triporteur, Ricochet) *Sorties culturelles / billetterie solidaire (partenariat cultures du cœur, Rocher de Palmer, Ermitage Compostelle...) 	Services de la ville, centres sociaux, service culture, Département, CAF, MVA	FPT, agrément centres sociaux	

Axe III. Une ville responsable: favoriser une politique inclusive et la cohésion sociale du territoire				
3. Renforcer les politiques portées à destination des personnes en situation de handicap				
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	acteurs	dispositifs
Maintenir les efforts en matière d'accessibilité	Opérer un diagnostic sur le territoire autour des questions d'accessibilité et poursuivre la mise en œuvre du programme	*Programme d'accessibilité et rapport annuel	Ville	
Améliorer la qualité d'accueil des enfants en situation de handicap et de leur famille dans les services municipaux	Poursuivre le projet d'accueil global dans les services EAJE, ALSH et APS	*Partenariat avec l'IEM d'Eysines sur ALSH Jean Jaurès *Projet « Handicap » : favoriser l'éveil des nourrissons et jeunes enfants présentant des troubles du développement (Pôle petite enfance), accueil dans une démarche d'inclusion (ALSH municipaux et associatifs, périscolaire), classe « ULIS » (écoles Centre 1 et Centre 2), inclusion au sein des écoles du territoire	Ville (petite enfance, alsh, scolaire), école	FPT
Faire évoluer les représentations sur les publics en situation de handicap	Développer des informations générales sur les différents handicaps Donner plus de visibilité aux actions culturelles menées par les établissements locaux IEM ITEP...	*Médiathèque : accueil 2 fois par semaine d'un bénévole atteint d'autisme		
4. Favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de fragilité				
Lutter contre les discriminations en favorisant les liens interculturels	Favoriser l'intégration des publics en situation de parcours migratoires, gens du voyage...	Actions associatives comme regards partagés (Ricochet/AFB), Réflexion sur des projets de valorisation des expériences des personnes en situation de parcours migratoire du type projet "je suis CAP" du CADA d'Eysines	CADA Eysines, COS Quancard services ville, CAF, Département, institution s, centres sociaux, épicerie AFB	FPT
	Accompagner les professionnels des structures EAJE et ALSH pour mieux accueillir les enfants et les familles	Interprétariat et inventer des outils de communication	CADA Eysines, COS Quancard services ville, CAF, Département, institution s, centres sociaux, épicerie AFB	FPT
Poursuivre l'accompagnement des personnes vulnérables en partenariat avec MDSI, ADAV33, CCAS, CAF, Ville	Développer des actions de maîtrise de la langue et/ou interprétariat	Développer des actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité et de maîtrise de la langue en partenariat avec les structures ressources du territoire		CLAS
		Avoir une attention particulière pour mobiliser l'offre petite enfance au service des familles en situation de fragilité Cours de français langue étrangère (Le Carrousel/CLAP)	Service petite enfance, CAF, PMI	
Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle	Mener une réflexion avec les communes limitrophes sur l'accueil pour des publics en insertion sur horaires élargis ou atypiques		Coordination petite enfance, Pôle emploi MDSI, CAF	
	Accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment ceux du quartier prioritaire politique de la ville	Aides aux démarches du Carrousel, actions AFB, actions Mission Locale, réflexion d'une démarche d'ESS sur le quartier politique de la ville	CCAS, Pôle emploi MDSI, CAF, AFB, centres sociaux	
	Développer l'information sur l'accueil des enfants en situation d'urgence pour des retours en formation ou en emploi	Communication au sein des structures insertion professionnelle Places d'accueil occasionnel à l'association Trotte-menué pour l'accueil des familles du quartier	Service petite enfance, CAF, PMI, Trotte-menué	FPT Bonus territoire FPT Bonus territoire

Annexe 2 : Diagnostic partagé

Partageant des objectifs communs, il a été retenu par les instances de la ville et de la CAF que la démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale serait conduite de manière concertée avec la démarche d'accompagnement à la formalisation du projet social de territoire déjà initiée depuis 2018.

Suite à une réflexion engagée en interne depuis 2016, le Cabinet Artisans Conseils a été mandaté en avril 2018 par le CCAS pour l'accompagner à la réalisation du projet social de territoire.

Dans une première phase, a été réalisé un diagnostic territorial (avril 2018 - mars 2019). Lors de cette étape, le cabinet a produit une analyse quantitative basée sur un recueil de données objectives et une analyse qualitative basée sur des entretiens avec des élus, services, et structures partenaires. Les conclusions seront reproduites en annexe telles que restituées le 4 mars 2019 par le Cabinet Artisans Conseils devant l'ensemble des acteurs associés.

S'est ensuite engagée une seconde phase, conduisant à la formulation des axes et objectifs du projet social.

Ont été mobilisés dans le cadre de 3 ateliers participatifs l'ensemble des acteurs associés dans la première phase. Ces ateliers ont mobilisé de 20 à 30 personnes, représentant les services de la Ville, du CCAS, les partenaires institutionnels (CAF, Département, ...) et associatifs de la ville. Ils se sont déroulés les 29 mars, 9 avril et 30 avril 2019 et ont été animés par les consultants du Cabinet Artisans Conseils (restitution de ces ateliers en annexe).

Pour suivre l'ensemble de cette démarche de diagnostic, un comité de suivi a été constitué. Il a réuni des représentants de la CAF, de la Ville (politiques contractuelles et directeur de l'administration générale), du CCAS-Direction des solidarités territoriales (directrice) et les consultants du Cabinet Artisans Conseils. Il a eu pour objectif de suivre et d'ajuster le déroulé des ateliers en s'assurant de la cohérence des 2 démarches.

Enfin, un comité de pilotage du 27 mai 2019 entre les représentants de la CAF et de la ville a validé les orientations issues des ateliers. Les objectifs partagés entre la CAF et la ville issus de ce travail seront déclinés dans le cadre de la nouvelle convention.

Annexe 3 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

L'animation et la mise en œuvre de ce projet global s'appuient sur différentes instances :

- des groupes de travail opérationnels
- un séminaire annuel des acteurs du territoire
- un comité de pilotage annuel
- un comité de suivi entre les référents CTG de la CAF et de la ville

• Des groupes de travail opérationnels

Ces groupes seront constitués en fonction des axes définis comme prioritaires dans le projet global et se réuniront autant que de besoin. La composition des groupes pourra être modifiée en fonction de l'ordre du jour.

Les groupes de travail seront autant que possible ouverts aux agents opérationnels des institutions et acteurs associatifs. Une participation des habitants pourra être envisagée en fonction des objectifs recherchés.

Ils seront de préférence co-animés par un référent ville et un référent des acteurs associés à la mise en œuvre de la convention (partenaires associatifs ou institutionnels). La CAF y est représentée, par l'intermédiaire de l'ensemble des professionnels concernés par la thématique.

Le rôle de chaque groupe de travail est de mettre en œuvre les objectifs de la convention attachés à chaque thématique identifiée.

• Un séminaire annuel des acteurs du territoire

Les objectifs de ce séminaire sont principalement de :

- permettre l'appropriation de la CTG par tous les acteurs,
- renforcer et améliorer la communication entre les acteurs du territoire,
- encourager l'interactivité et la complémentarité des projets,
- mutualiser et échanger autour des pratiques et des actions innovantes,
- recenser et enrichir les projets du territoire dans le cadre de la CTG.

Un enjeu transversal répondant aux objectifs de la convention pourra être identifié chaque année et choisi comme étant le pivot autour duquel sera organisé le séminaire.

Seront conviés les membres des différents groupes de travail et l'ensemble des acteurs associés à la mise en œuvre de la CTG.

Il se réunira, 1 fois par an, de préférence avant le comité de pilotage.

- **Le comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale :**

Cette instance a pour rôle :

- d'assurer l'orientation, le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- de contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- de veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- de porter une attention particulière aux initiatives et aux innovations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions sur le territoire.

Il est composé :

Pour la ville du Bouscat :

Les élus : le Maire, l'Adjoint(e) déléguée aux associations, l'Adjoint(e) déléguée à l'Education, à la jeunesse et aux sports, l'Adjoint(e) déléguée à la Petite Enfance, la famille et l'intergénérationnel, l'Adjoint(e) à l'Action Sociale et au logement, l'Adjoint(e) à l'emploi, le conseiller municipal représentant la ville au Conseil d'Administration du Carrousel (quartier politique de la ville), le :la conseiller municipal représentant la ville au Conseil d'Administration de Ricochet, trois conseillers municipaux représentant les groupes minoritaires au Conseil Municipal.

Les services : le directeur général des services ; le/la responsable du service Politiques contractuelles, coordinateur de la CTG ; les référents des groupes opérationnels.

Pour la Caf de la Gironde :

Un administrateur, le/la Directeur-Adjoint, le/la Responsable du Département des Politiques et Territoires, le/la Responsable d'Unité Territoriale, la Conseillère Territoriale.

Ce comité se réunit au moins 1 fois par an, de préférence après la tenue du séminaire annuel.

- **Le comité de suivi :**

Constitué des deux référents CTG ville et Caf et des personnes ressources de la ville et de la Caf qui pourraient aider à la mise en œuvre de la démarche.

Ce comité a pour rôle de préparer les différentes instances,

- De suivre et de faciliter le bon déroulement des groupes de travail
- De proposer les synthèses nécessaires à l'aide à la décision

Il se réunira avant et après chaque comité de pilotage, avant le séminaire annuel qu'il organisera et autant que de besoins dans le déroulement de la CTG.

Il peut être demandé par l'un ou l'autre des partenaires de la convention.

Annexe 4 : Evaluation

«L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à connaître, de la manière la plus objective possible, les résultats obtenus pour permettre de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir ».

Quatre dimensions structurent la démarche d'évaluation : Cognitive (connaître les effets)
Normative (porter un jugement en valeur) Instrumentale (viser à produire des changements)
Méthodologique (appliquer systématiquement les méthodes en sciences sociales)

L'évaluation vise quatre finalités différentes et complémentaires :
Ethique : rendre compte du projet (de la politique) aux gestionnaires, aux acteurs, aux citoyens ;
Gestionnaire : utiliser au mieux les ressources
Décisionnelle : aider au pilotage
Mobilisation des acteurs : favoriser la convergence des points de vue

Dans le cadre de la CTG, l'évaluation **se compose de deux démarches** (qui peuvent être concomitantes).

1. Le suivi des résultats : effectivité et efficience

L'évaluation de l'effectivité vise à mesurer les réalisations et leurs degrés d'avancement. Par cette démarche évaluative peuvent être identifiés en continu les actions réalisées et en cours, les difficultés ou freins éventuels mais aussi les ressources et leviers du changement.

L'évaluation de l'efficience vise à mesurer le rapport coût / efficacité de l'intervention publique sur le territoire et en interne. Par cette démarche évaluative est identifié le rapport entre les résultats obtenus et les moyens engagés.

2. L'évaluation des impacts (mesure des effets) :

L'évaluation des impacts vise à mesurer les changements occasionnés par l'intervention publique sur le territoire et en interne Caf. Par cette démarche évaluative peuvent être identifiés des effets attendus, des effets pervers et des effets induits.

La modélisation de cette démarche comporte cinq dimensions qui correspondent aux attentes et objectifs visés par l'Institution :

- L'analyse des besoins,
- L'émergence de nouveaux projets,
- La dynamique partenariale,
- La participation des habitants,
- L'évolution du projet de territoire.

Ainsi, la CTG doit permettre une meilleure analyse des besoins, faire émerger ou soutenir de nouveaux projets, améliorer ou soutenir la dynamique partenariale, etc.

Son objectif est de mettre en lumière la plus-value de la Convention Territoriale Globale comme nouvel outil des politiques familiales et de répondre à la question : dans quelle mesure la Convention Territoriale Globale permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger de nouvelles réponses au service des habitants ?

Les principes :

- La négociation des questions évaluatives
- Le partage et la participation
- La diversité des points de vue
- La transparence (process de la négociation de la commande jusqu'à la restitution des résultats)
- La distanciation par une conduite de l'évaluation de manière impartiale et autonome

La méthodologie proposée :

- Consultation des différents acteurs (élus, associations, professionnels, habitants)
- Co-construction des questionnements
- L'évaluation ne sera pas exhaustive, des groupes seront constitués à partir des thématiques qui auront été négociées

Calendrier (échéances à négocier) :

- Désignation des référents et constitution d'un comité de suivi de l'évaluation
- Présentation de la CTG aux acteurs concernés intégrant la perspective de l'évaluation
- Construction des outils d'évaluation (indicateurs, critères, outils, composition des groupes, questionnaires...)
- Mise en œuvre et suivi des résultats
- En fin de contrat analyse et conclusions de l'évaluation du point de vue de la plus-value de la CTG (2024)
- Restitution des résultats

Annexe 5 : Décision du conseil d'administration de la Caf

Annexe 6 : Décision du conseil municipal

Annexe 7 : Conventions d'échange de données

Conditions d'utilisation des données de la Caf.

Le transfert d'informations s'opère dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles et notamment la Loi Informatique et Liberté.

En conséquence, les informations transmises par la Caf ne permettront pas l'identification directe ou indirecte des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent.

La collectivité accepte les règles de la Caf en matière de secret statistique : pas de production de données pour des territoires de moins de 100 allocataires, pas de diffusion de données concernant moins de cinq allocataires.

Les données présentes dans les fichiers et documents fournis par la Caf sont couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la collectivité s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées ou communiquées à des personnes non autorisées.

En conséquence, la collectivité s'engage à respecter de façon absolue les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses prestataires éventuels :

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au contrat,
- ne pas céder, sous une forme ou sous une autre, tout ou partie des informations recueillies, sauf accord préalable de la Caf,
- prendre toutes mesures permettant d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques, au cours de l'exécution de la présente convention,
- prendre toutes mesures notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée de la présente convention.

La Caf de la Gironde se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile, du respect de ces obligations.

La Caf pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

La mention de la source « Caf de la Gironde » devra être portée sur tout tableau ou représentation graphique exploitant une donnée fournie.